

**Odilon Redon 2013**  
**Formation ANPAA**  
**Séance N° 1 du mardi 26 février 2013**

Étaient présents : Sophie Davoine, professeur documentaliste O.Redon Lesparre, Sylvie Ménard, CPE, Catherine Daheron, CPE, Isabelle Banuelos Rodriguez, assistante pédagogique, Elsie Cespedes, enseignante, Hélène Lasternas, proviseure adjointe, Nicolas Duvignau, enseignant, Muriel Neveu et Véronique Giordan, infirmières.

Excusées : Marie Laure Azougali, enseignante, Sandrine Soual, CPE O.Redon Lesparre, Sophie Carlier, professeur documentaliste.

Un rapide tour de table permet à chacun de se présenter puis Laurent Boutot propose à chacun de préciser ses attentes par rapport à cette formation qui va se dérouler sur 5 séances. Les attentes peuvent, dit-il, être formulées sous la forme de situations rencontrées et où l'on a pu se trouver en difficulté.

Chacun s'exprime alors librement :

« J'ai eu l'occasion de rencontrer un jeune homme qui consommait de la datura et qui avait alors des manifestations hallucinogènes » L.Boutot intervient en disant qu'il s'agit quand même d'une consommation très marginale.

« Je m'aperçois qu'un jeune arrive en cours en ayant manifestement consommé, que dois-je faire ? »

« J'ai une représentation des produits par rapport à l'aspect légal et l'aspect médical ».

« Est-ce mon rôle de m'occuper de leurs consommations ? »

« Suivre le cours en sécurité est une priorité »

« J'ai déjà repéré un élève qui avait du cannabis dans son sac à cause de l'odeur forte qui s'en dégageait. Quel discours dois-je avoir ? »

« Les enseignants ont une double mission : enseigner et éduquer »

« Lorsque l'on voit des jeunes se rouler un joint devant carrefour market, que doit-on faire car cela se passe en dehors du lycée ? »

L.Boutot reformule les interrogations du groupe :

- Quel est la limite de mon rôle et de mon action ?

- Est-ce que je dois agir et comment ?

- Est-ce important pour nous de savoir si le jeune consomme ou alors de savoir s'il est capable d'écouter en cours ?

- Quelles sont les limites de l'accompagnement éducatif des enseignants ?

- Comment agit-on aux abords de l'établissement ?

L.Boutot poursuit en évoquant la loi Evin qui s'applique à l'intérieur des lieux publics et donc, jeunes et adultes fument à l'extérieur de l'établissement mais jamais ensemble. Pourquoi ne pas profiter de ce moment pour faire de l'éducatif informel ?

L'espace devant le lycée peut être utilisé pour rentrer en contact avec les jeunes et pour discuter de sujets périphériques.

Les participants sont partagés : « La communication peut se faire à d'autres moments » « C'est la pause des enseignants »

« Quelle doit-être, déjà, notre conduite à tenir dans l'établissement ? Quoi dire ? A qui en parler ? Il y a une vraie chape de silence sur les consommations de cannabis »

« Les élèves parlent plus facilement de leurs soirées alcoolisées que de leurs consommation de cannabis, est-ce à cause de la loi ? »

L.Boutot répond que l'alcool c'est plus fréquent, plus courant et que les jeunes savent très bien que le cannabis est interdit.

C.laborde présente un outil que les participants vont maintenant utiliser : **La croix des représentations**



